

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 5 MAI 2026

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 5 mai 2026 de 20 heures 30 à 23 heures 30.

Y assistaient : Aurora COSTA, Ghislain LOMBARD, Sun WAI SONG, Gérard MIQUEL, Alain LACASSIE , Franck FALCONE, Cédric PETERSON, Michel PAZOS, Michel RANSOU

Danièle MONLEZUN et Charles LASSUS étaient excusés.

1 LICENCES : nous sommes à présent 100 adhérents . Toutefois, seuls 64 d'entre eux se sont inscrits à ce jour sur VP DIVE. Une note de rappel sera adressée à tous pour les inciter à exploiter ce logiciel sans attendre la dernière minute lors de la rentrée de septembre 2026.

2 FINANCES : 2 – 1 TRESORERIE : nos comptes rendus retracent l'évolution de nos finances en compte courant, placements et dettes. Afin d'éviter que des malfaisants exploitent ces informations et fassent pression sur les gestionnaires du Club pour lui soutirer de l'argent, il est décidé pour leur protection :

Que l'état des finances du CST sera présenté en début de chaque CODIR, comme d'habitude.

Que les comptes-rendus du CODIR mensuel ne mentionneront plus, avec effet immédiat, le montant de nos ressources.

Que la loi et nos statuts ne nous demandent que d'en faire au moins une présentation annuelle lors de l' AG.

Que les adhérents qui souhaitent des informations sur nos finances les demandent au Président ou à la Trésorière. Ils seront renseignés en direct, sans publicité dangereuse.

2 – 2 FACTURATION A L'EPSTN DES CHAMPIONNATS DE SAUVETAGE : le CST a honoré ses engagements. Merci à tous. Il y a donc lieu de les facturer. Vérification faite, notre prestation des 18 et 19 avril 2026 aux championnats de sauvetage vaut 300 € pour ces deux journées.

2 – 3 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE / PROPOSITION NOVIA : nous avons été approchés par cette structure qui nous suggère d'utiliser l'intelligence artificielle pour monter des dossiers de demande de subvention, pour un prix de 240 € par an.

Outre que nous savons déjà comment procéder avec nos bailleurs de fonds habituels, collectivités ou adhérents, nous n'ignorons pas qu'à supposer que nous trouvions de nouvelles ressources, obtenir une subvention, c'est entrer dans la politique de qqun d'autre. Donc abstention de ce côté là.

2 – 4 DEFISCALISATION : il est rappelé que l'approbation des formulaires CERFA N° 11 580 – 04 et de leur décompte annexé est conditionnée par la vérification préalable par la Trésorière de l'absence de remboursement par le CST des dépenses réalisées pour son compte et justifiées par les adhérents.

3 ORGANISATION DES STAGES N 2 ET 3 : un désistement de dernière minute rend inutile la réservation d'un bungalow de quatre places chez DORRONDEGUY. Son annulation doit immédiatement lui être notifiée, pour lui permettre de le relouer, en gardant au Club sa crédibilité de bon client.

Les semaines qui viennent vont fortement solliciter les gestionnaires de matériel :

Le matériel destiné aux sorties en mer des 8 (prépa N2 et 3) et 10 mai (Bio au canal d' HOSSEGOR) sera distribué le 7 mai à partir de 18 heures.

Le matériel destiné aux sorties en mer des 14 au 17 mai sera distribué le 13 mai à partir de 18 heures. Michel PAZOS, DP, emportera un octopus de rechange pour pallier une éventuelle défaillance.

Jean François RULH retirera le kit d'oxygénothérapie en pharmacie avant le 9 mai.

4 COGNAC : l' ACERS a réservé le bateau les 9 et 10 mai, puis a demandé pour six ou sept autonomes à participer à notre sortie de préparation pour les N2 et 3 du 8 mai. Accepté, le bateau pouvant accueillir tout le monde.

Michel PAZOS, DP, complétera la fiche de sécurité en conséquence.

5 PREPARATION DE L' AG du 19 septembre 2026

5 – 1 pour la Ferme SAINT FERREOL de CHIS : un rappel va être adressé par messagerie, What's app et VP DIVE aux adhérents afin qu'ils réservent cette date dans leur agenda et se fassent connaître dès à présent auprès de Gérard MIQUEL qui centralise les inscriptions.

Le paiement de la participation de 15 € sera versé spontanément à partir de la fin d'août 2026, soit par virement, soit par VP DIVE au compte courant du CST.

5 – 2 Renouvellement du tiers sortant du CODIR : Franck FALCONE, Ghislain LOMBARD et Michel RANSOU se représentent. Une vacance est à pourvoir en remplacement de Marc POLENNE, démissionnaire.

5 – 3 Préparation des tarifs 2026 / 2027: pourrons nous conserver en 2026/2027 les mêmes tarifs que ceux que nous connaissons, malgré l'inflation, inchangés, depuis cinq ans ? Il importe de préparer les esprits à des décisions essentielles.

Le prix de l'énergie a crû de plus de vingt pour cent en cinq ans, et encore cette estimation est-elle antérieure à l'actuelle guerre au Proche Orient.

Plusieurs options s'offrent à nous :

Relever la cotisation d' l'adhésion, au risque de perdre des adhérents ?

Relever nos dépenses liées à l'énergie, les deux principales étant l'électricité du local et surtout le carburant du bateau ? Et comment répercuter cette augmentation dans nos tarifs ?

Une idée émerge, celle de faire porter d'abord les conséquences de cette inflation sur les usagers du bateau (y compris les élèves en N1, 2 et 3 puisque leur cotisation comporte des plongées à HENDAYE), puisque c'est là que l'on prévoit que son effet est le plus fort. Reste à l'évaluer.

Avant d'aller plus loin, il nous faut connaître le prix de revient exact d'une heure de navigation de l' HIPPO. Additionnons le coût d'une année de stationnement au port, d'amortissement de l'emprunt, d'assurance, d'entretien, de carburant,... et divisons le total par le nombre d'heures de marche. Nous verrons alors son coût horaire, à diviser par le prix d'une plongée (toujours mais provisoirement 18 ou 22 €) pour établir un prix

d'équilibre. Cette étude nécessaire est à faire.

Actuellement, nous avons fixé la règle d'une sortie du bateau acceptable dès lors qu'y prennent place un minimum de cinq plongeurs payant, pour couvrir au moins les frais de carburant. Étant entendu que le bateau peut sortir avec un moindre effectif, dès lors que les participants se cotisent pour régler le prix de cinq plongées, et ne pas faire supporter à tout le Club le coût de leur sortie. Cette formule sera maintenue dans son principe, quitte à l'adapter selon les conclusions de l'étude précitée.

6 MEDAILLES DE BRONZE FFESSM 2026 : lors du CODIR du 7 avril 2026, ce sujet avait été reporté.

A la réflexion, il apparaît finalement juste et opportun de remettre en marche ce dispositif, apprécié de la Fédération, et de déposer les dossiers de quelques encadrants « historiques » du Club, qui seraient cette année Jean Pierre ATTHAR, Marc BESSON, Jean Luc FABRE, Alain LACASSIE, Cédric PETERSON et Véronique PLATEL.

D'autres candidatures s'ouvriront les années à venir.

7 BATEAU : La plainte pour la tentative de sabotage du pré-filtre à carburant a été déposée le 14 avril auprès du bureau de la Police nationale d'HENDAYE, copie à la Capitainerie, sans réaction à ce jour.

La VHF FURUNO a été remplacée par Jean Luc FABRE au profit d'une VHF fixe NAVICOM RT 75 V2.

Une soudure de tige filetée était à réparer dans la boîte à air. Ce travail est fait, et la pièce est prête à être replacée pour la sortie du 8 mai.

Le nettoyage du réservoir est commandé et en attente de réalisation. Ce n'est pas bloquant pour l'utilisation du bateau.

Le docteur GUENEBAUD a proposé la date du 7 juin pour la sortie annuelle de sécurité. A valider auprès du CODEP dont la prochaine réunion se tiendra le 12 mai 2026.

8 VOYAGES : Pour TENERIFE, 8 participants étaient inscrits. Ce voyage s'est magnifiquement passé, à la satisfaction de tous.

Le voyage à l' ESTARTIT rassemble 24 personnes. Il reste encore une ou deux places.

Pour LA LONDE en octobre 2026, 14 participants se sont fait connaître.

9 QUESTIONS DIVERSES :

9-1 Proposition d' AIR LIQUIDE : elle arrive trop tard pour régler la question du kit d'oxygénothérapie...

9-2 INITIATION A VP DIVE : Cédric organise une soirée dédiée le mardi 16 juin 2026 à 20 heures 30.

9-3 FORUM DES ASSOCIATIONS : ce sera le samedi 5 septembre 2026 à la Halle MARCADIEU.

PERMANENCES A VENIR

Le 9 mai 2026 Gérard MIQUEL
Le 16 mai 2026 Gérard MIQUEL
Le 23 mai 2026 Ghislain LOMBARD
Le 30 mai 2026 Cédric PETERSON
Le 6 juin 2026 Gérard MIQUEL

Prochain Comité de direction jeudi 11 juin 2026 à 20 heures 30,

Dressé le 6 mai 2026

Michel RANSOU